

APPAIRE N° 37. - Contrat d'honoraires passé avec le Service Départemental de l'ÉQUIPEMENT pour les études et la surveillance des travaux de réfection des rues du BOIS DE NÈFLES et du RUISSEAU DES NOIRS à SAINT-DENIS.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier le CONTRAT D'HONORAIRES passé avec le Service Départemental de l'Équipement pour les études et la surveillance des travaux de réfection de la rue du Bois de Nèfles et de la rue du Ruisseau Noirs.

Le montant total des travaux à réaliser s'élève à la somme de 24 885 280 Frs CFA.

Les honoraires du Service Départemental de l'Équipement seront calculés conformément au Décret n° 49-167 du 7 Février 1949, et les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont inscrits au chapitre 901, article 2313-15 du budget supplémentaire communal de 1968.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

St-Denis le 23 Décembre 1968

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Signé : Ch. Bergeron

2^e mention

Approuvé

Saint-Denis, le 6 Mai 1969

P/le Préfet, Le Secrétaire Général

Signé : Ph. Kessler

P/ Copie Certifiée Conforme

Le Directeur des Affaires Financières

Signé : Ch. Bergeron